

# LA TRANSFORMATION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

1,5 jour

880 € HT, Élu : tarif modulable  
Déjeuner inclus

29 novembre 2022 matin  
et journée 30 novembre 2022

Le foncier économique et l'immobilier d'entreprise sont traditionnellement les piliers du développement économique des territoires. Les principes établis au 20<sup>ème</sup> siècle sont en train de se fissurer, voire par endroit de voler en éclats. Il faut dire que les grandes transformations numériques et écologiques, les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 ou encore l'évolution des comportements sont à l'œuvre et changent les règles du jeu. Comment se repérer dans ce contexte ? Dans quelles directions avancer pour ancrer et développer les activités économiques ? Les experts de L'Institut Paris Region vous proposent une formation totalement remaniée pour vous aider, dans ce nouveau contexte, à reconstruire votre politique d'immobilier d'entreprise et de foncier économique.

## Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées, chambres consulaires, SPL, établissements publics.
- Conseil et entreprises privées de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement économique.
- Élus, décideurs et collaborateurs.

## Objectifs

Comprendre les nouvelles dynamiques des principaux marchés de l'aménagement économique.  
Activer le potentiel de son développement économique par une approche proactive.

## Compétences visées

À l'issue de la formation, vous aurez :

- acquis une vision globale des évolutions et enjeux des marchés de l'aménagement économique, notamment francilien ;
- compris les nouveaux modes de prises de décision des agents économiques ;
- identifié de nouveaux leviers d'action en matière de développement économique.

## Outils pédagogiques

Présentations illustrées d'études de cas. Une large place sera donnée aux échanges. Les participants seront guidés dans l'utilisation de cartes et données de l'Institut, notamment celles mises en ligne gratuitement.

**Coordination de la session** : Vincent GOLLAIN, directeur du département Économie, L'Institut Paris Region

## Informations pratiques

Le nombre de participants est limité à 12 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

## Inscription

Merci de renvoyer (avant le 23 novembre 2021) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr). Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes

**Information inscription** : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

Les « Essentiels », cycle de formations de L'Institut Paris Region, délivrées par des experts reconnus, se caractérise par un format compact, dans un souci permanent de concision et d'actualité.

# PROGRAMME DE LA FORMATION

*En fonction de la situation sanitaire, cette formation pourra être proposée en distanciel.*

## MATINÉE DU 29 NOVEMBRE 2022

### 9 H 00 : OUVERTURE

- Brigitte GUIGOU, responsable Formation, L'Institut Paris Region

### INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION

#### L'INSTITUT PARIS REGION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Vincent GOLLAIN, Directeur du département Économie, L'Institut Paris Region

#### QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE L'OUVRAGE RÉALISÉ AVEC LE CNER (FÉDÉRATION DES AGENCES D'ATTRACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION) SUR L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES & SES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS

- Vincent GOLLAIN et l'équipe du Département Économie

#### L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE : VUE D'ENSEMBLE

- Laurence NOLORGUES, géographe, L'Institut Paris Region

### 12 H 30 : FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA FORMATION

## JOURNÉE DU 30 NOVEMBRE 2022

### 09 H 00 : INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

- Vincent GOLLAIN, Directeur Département Economie, L'Institut Paris Region

#### QUELLES PERSPECTIVES POUR LE MARCHÉ DES BUREAUX ?

- Renaud ROGER, économiste, L'Institut Paris Region

#### QUEL RÔLE POUR LES TIERS-LIEUX ?

- Carine CAMORS, socio-économiste, L'Institut Paris Region

#### NOUVEAUX ENJEUX DE L'OFFRE COMMERCIALE

- Carole DELAPORTE, économiste, L'Institut Paris Region
- Christine TARQUIS, chargée d'études sénior, L'Institut Paris Region

### 12 H 45 : PAUSE DÉJEUNER

### 14 H

#### LES ZONES ET PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : ENJEUX CLÉS (DENSIFICATION, SERVICES MUTUALISÉS, ZAN, NOUVELLES ATTENTES DES SALARIÉS ET ENTREPRISES)

- Hugo DELORT, chargé d'études économiques, L'Institut Paris Region

#### LA LOGISTIQUE : ENTRE PLATEFORMES XXL ET ENJEUX DES DERNIERS MÈTRES

- Corinne ROPITAL, géographe-économiste, L'Institut Paris Region

### 17 H 00 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

### 17 h 30 : FIN DE LA FORMATION

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est «référençable» par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr)

<b>Contact</b> Béatrice Mercier, secrétariat formation <a href="mailto:formations@institutparisregion.fr">formations@institutparisregion.fr</a> Tél. : 01 77 49 79 14	<b>Courrier</b> L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 <b>Internet</b> <a href="http://www.institutparisregion.fr/formations">www.institutparisregion.fr/formations</a>
--	--

<b>FORMATION</b>		
Intitulé :		
Dates :		
Tarif :	€ HT	€ TTC (TVA 20%)

<b>PARTICIPANT</b>	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
E-mail :	Tél. :

<b>ENTREPRISE / ORGANISME</b>	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF :	Numéro SIRET :

<b>Responsable du suivi de l'inscription</b>	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

<b>Responsable de formation</b>	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

<b>Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)</b>	
Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
E-mail :	Tél. :

En signant ce bulletin,  
j'accepte les conditions générales  
de vente disponibles sur le site internet

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet
---------------------

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est «référencable» par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



# BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr)

<b>Contact</b> Béatrice Mercier, secrétariat formation <a href="mailto:formations@institutparisregion.fr">formations@institutparisregion.fr</a> Tél. : 01 77 49 79 14	<b>Courrier</b> L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 <b>Internet</b> <a href="http://www.institutparisregion.fr/formations">www.institutparisregion.fr/formations</a>
--	--

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION	
Intitulé :	_____
Dates :	_____
Tarif :	€ HT _____ € TTC (TVA 20%) _____

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU	
Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	560 € HT pour 1j et 800 € HT pour 1,5j
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants	490 € HT pour 1j et 700 € HT pour 1,5j
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	280 € HT pour 1j et 400 € HT pour 1,5j

PARTICIPANT ÉLU *	
Nom :	Prénom :
Fonction ou délégation :	_____
Élu(e) de la collectivité de	Date de début du mandat actuel
E-mail :	Tél. :

\*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

## COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

<input type="checkbox"/> <b>A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité</b>	
Accord pour la participation de : _____	
Intitulé de la formation : _____	
À la journée de formation organisée le(s) ..... à L'Institut Paris Region.	
Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : _____	
Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris	<input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)  <input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

<input type="checkbox"/> <b>B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu</a>)</b>
---

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de la collectivité

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est «référencable» par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.